



NEWSLETTER

N° 1/2020

5 mars 2020

RISQUE DE PAUVRETÉ AU LUXEMBOURG

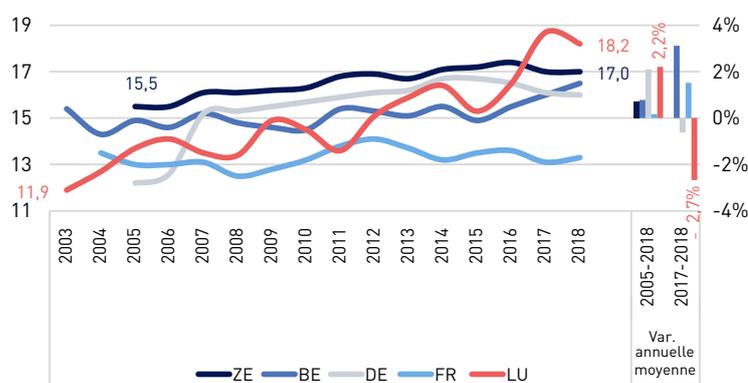
Les informations reprises dans le présent *Econews* proviennent de l'édition 2020 du traditionnel *Panorama social* de la Chambre des salariés qui sera publié fin avril.

Le *Panorama* rassemble un grand nombre de données statistiques afin de donner une vue d'ensemble sur la situation socio-économique du Grand-Duché, que ce soit en matière d'inégalités et de pauvreté, d'emploi et de chômage ou de conditions et de qualité de l'emploi.

En 2018, le taux de risque de pauvreté au Luxembourg marque le pas, et diminue légèrement de 18,7% à 18,2%. Cette timide régression ne saurait

toutefois cacher le fait que le taux de risque de pauvreté au Grand-Duché a connu une considérable tendance à la hausse depuis le début du millénaire.

Évolution du taux de risque de pauvreté depuis le début des années 2000



Données : Eurostat

Ainsi, depuis 2005, ce taux augmente en moyenne de 2,2% par an et s'est au fil des années inexorablement rapproché de la moyenne de la zone euro – qui augmente elle de 0,7% par an – pour durablement la dépasser en 2017.

Dès lors, il convient de se demander quelles sont les origines de cette détérioration de la situation des ménages

résidents depuis une quinzaine d'années.

Le taux de risque de pauvreté est une mesure d'inégalité de revenus qui permet de rendre compte de la proportion de personnes dont le niveau de vie se situe nettement en-deçà de celui de la majorité de la population.

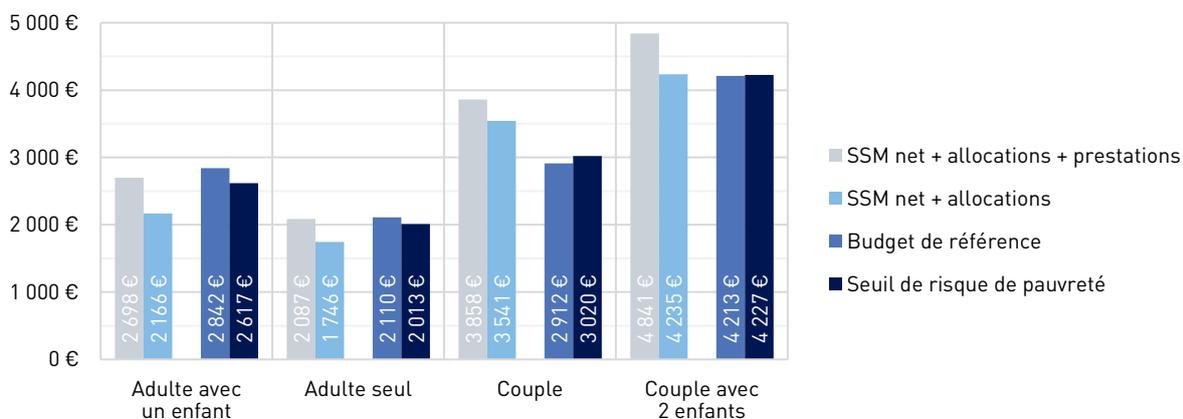


Dans l'Union européenne, on considère qu'une personne dont le niveau de vie ne dépasse pas 60% du niveau de vie médian¹ est en risque de pauvreté. Dans le cas du Luxembourg, ce seuil de risque de pauvreté s'établit à un peu plus de 2 000 € par équivalent-adulte et par mois en 2018.

Si un tel montant peut, au premier abord, paraître élevé², force est de constater qu'il n'est que le revers de la médaille du niveau de vie élevé dont jouit la grande majorité³ de la population luxembourgeoise.

En 2016, les experts du Statec se sont posé la question « De quoi a-t-on besoin pour vivre décemment au Luxembourg et pour participer activement à la vie en société ? » et ont élaboré un budget de référence qui peut être décliné selon différentes compositions de ménages⁴ et dont les résultats édifiants sont présentés dans le graphique ci-après.

Comparaison entre salaire social minimum (SSM), seuil de risque de pauvreté et budget de référence



Données : Eurostat, Rapport travail et cohésion sociale du Statec

Note : SSM net au 1^{er} janvier 2019 ; seuil de risque de pauvreté 2018 ; budget de référence 2019 ; prestations et allocations prises en compte : allocation de vie chère, subvention de loyer, crédit d'impôt salaire social minimum, allocations familiales, crédit d'impôt monoparental, crédit d'impôt salarié, allocation de rentrée scolaire

Les constats sont parlants :

- le budget de référence correspond pour les quatre types de ménages présentés peu ou prou au seuil de risque de pauvreté ;
- un ménage dont les revenus se situent au niveau du salaire social minimum peine à atteindre un niveau de vie décent.

Les deux méthodes – risque de pauvreté et budget de référence – se rejoignent donc, quoique par des méthodes scientifiques différentes, sur un constat com-

mun : près d'une personne sur cinq ne dispose pas de moyens suffisants pour vivre décemment.

Qui plus est, les montants du SSM repris au graphique ci-avant correspondent à un emploi à temps plein. Ainsi, toute personne qui réduit son temps de travail (par exemple afin de pouvoir s'occuper d'enfants en bas âges ou de membres de la famille en situation de dépendance) se rapprochera inéluctablement du seuil de risque de pauvreté et du budget de référence.

Dans le cas d'adultes isolés, qu'ils aient ou non un enfant à charge, toute réduction du temps de travail se traduit par un niveau de revenu insuffisant pour vivre décemment au Grand-Duché.

Par ailleurs, avoir un niveau de salaire⁵ correspondant approximativement au seuil de risque de pauvreté ou au budget de référence signifie que les individus concernés ne peuvent se constituer une épargne (aussi petite soit-elle) afin de se prémunir contre d'éventuels accidents de la vie.

1 Le niveau de vie médian est celui qui sépare la population en deux groupes de taille égale, l'un ayant un niveau de vie inférieur à la médiane, l'autre un niveau de vie qui y est supérieur. Le niveau de vie est calculé en additionnant l'ensemble des revenus (que ce soit du travail, du capital ou de compensation ainsi que les prestations et allocations sociales) du ménage, en soustrayant les prélèvements obligatoires, et finalement en pondérant le résultat en fonction de la composition du ménage pour obtenir un montant en équivalent-adulte.

2 Dans les trois pays voisins, ce seuil se situe entre 1 100 et 1 200 € mensuels.

3 En effet, si le taux de risque de pauvreté est de 18,2%, cela signifie que près de 82% de la population a un niveau (parfois considérablement) supérieur au seuil de risque de pauvreté. La moitié des ménages résidents dispose même d'un niveau de vie supérieur à environ 3 350 € par mois.

4 Voir Statec, Cahier économique n°122 « Quels besoins pour une vie décente ? » pour plus de détails.

5 Que ce soit un salaire minimum à temps plein ou un salaire plus élevé mais à temps partiel.